

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :

2 881 385

(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national :

05 01096

⑤1 Int Cl⁸ : B 60 N 3/08 (2006.01), B 60 N 3/14, A 24 F 19/10

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 03.02.05.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 04.08.06 Bulletin 06/31.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : *KEY PLASTICS INTERNATIONAL
Société en nom collectif — FR.*

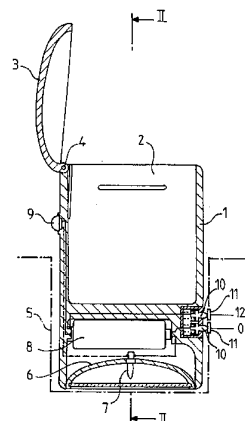
⑦2 Inventeur(s) : AVANZINI PHILIPPE et DAVRIL JEAN
LOUIS.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : CABINET MALEMONT.

⑤4 CENDRIER NOMADE.

⑤7 Cendrier nomade, notamment pour véhicule automo-
bile, comprenant une cavité (2) fermée par un couvercle (3),
destinée à recevoir des cendres et autres déchets, caracté-
risé en ce qu'il comprend en outre un accumulateur électri-
que (8) relié à au moins un accessoire électrique (6, 2) par
un circuit électrique muni d'un interrupteur (9).



FR 2 881 385 - A1



La présente invention concerne un cendrier nomade, c'est-à-dire un cendrier amovible que l'on peut emporter avec soi, destiné plus particulièrement aux véhicules automobiles.

On sait qu'à l'heure actuelle, et pour des raisons
5 diverses, notamment la baisse de la consommation du tabac, de plus en plus de véhicules automobiles sont équipés d'un tel cendrier dit nomade qui est généralement disposé dans un logement du véhicule destiné à recevoir un gobelet. Ainsi, le cendrier peut être complètement supprimé lorsque le propriétaire
10 du véhicule n'en a pas l'utilité.

La présente invention a pour but principal de rendre le cendrier nomade utile, même pour un non fumeur.

A cet effet, le cendrier nomade conforme à l'invention, comprenant une cavité fermée par un couvercle, destinée à
15 recevoir des cendres et autres déchets, est essentiellement caractérisé en ce qu'il comprend en outre un accumulateur électrique relié à au moins un accessoire électrique par un circuit électrique muni d'un interrupteur.

Grâce à cette disposition, le cendrier peut également
20 avoir une autre fonction, par exemple d'éclairage, de ventilation, etc... Il présente ainsi une certaine utilité, même pour un non fumeur, et peut alors retrouver une place d'honneur à l'intérieur du véhicule.

Dans un mode de réalisation particulier de l'invention,
25 le cendrier a un corps de forme générale cylindrique à axe vertical, avec la cavité aménagée à l'extrémité supérieure et l'accumulateur disposé à l'autre extrémité.

Ainsi, grâce au poids de l'accumulateur, le cendrier conserve une très bonne stabilité lorsqu'il est utilisé en
30 nomade, hors de son logement sur le véhicule.

Par ailleurs, le circuit électrique comporte deux plots de connexion susceptibles d'être reliés à une source d'alimentation lorsque le cendrier est dans son logement sur le

véhicule automobile, ceci afin de permettre de recharger en permanence l'accumulateur.

Dans une application particulière de l'invention, l'accessoire électrique est constitué par un dispositif
5 d'éclairage comportant une lampe et un réflecteur.

Ainsi, le cendrier nomade peut également servir de torche électrique, ce qui peut se révéler très utile dans de nombreuses circonstances.

De préférence, le réflecteur est situé à l'extrémité
10 inférieure du corps cylindrique. En variante, le réflecteur est situé dans la paroi latérale du corps cylindrique.

Enfin, le cendrier selon l'invention est avantageusement pourvu d'un allume-cigares relié au circuit électrique.

Plusieurs formes d'exécution de l'invention sont décrites
15 ci-après à titre d'exemples, en référence aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en coupe longitudinale d'un cendrier nomade conforme à l'invention ;
- la figure 2 est une vue en coupe suivant la ligne
20 II-II de la figure 1 ;
- la figure 3 est une vue en coupe longitudinale d'une variante de réalisation d'un cendrier nomade conforme à l'invention ; et
- la figure 4 est une vue en coupe transversale
25 suivant la figure IV-IV de la figure 3.

Le cendrier nomade représenté sur les figures 1 et 2 est essentiellement constitué par un corps 1 de forme générale cylindrique à axe vertical, comportant à son extrémité supérieure une cavité 2 pour recueillir des cendres ou autres
30 déchets. Cette cavité 2 peut être obturée par un couvercle 3 monté pivotant sur le corps 1 au moyen d'une charnière 4. De façon connue en soi, le cendrier nomade est normalement disposé

à l'intérieur d'un véhicule automobile dans un logement tel que
5 destiné à recevoir un gobelet.

Conformément à l'invention, il est prévu à l'extrémité
inférieure du corps cylindrique 1 un réflecteur 6 équipé en son
5 centre d'une lampe électrique 7 alimentée par un accumulateur 8,
intégré au corps 1 et disposé entre le réflecteur 6 et la cavité
2. L'allumage et l'extinction de la lampe électrique 7 sont
obtenus au moyen d'un interrupteur à bouton-poussoir 9 disposé
sur le côté du corps cylindrique 1. Bien entendu, la lampe
10 électrique 7 pourrait également être constituée par un autre
moyen d'éclairage électrique, comme par exemple une diode
électroluminescente ou un tube électroluminescent.

Le circuit électrique est complété par deux plots de
connexion 10 reliés à l'accumulateur 8 et qui font saillie
15 élastiquement sur le côté du corps 1. Ils sont disposés de
manière à venir en contact avec deux bornes d'alimentation 11 du
véhicule lorsque le cendrier est en place dans son logement 5,
ceci afin de permettre la recharge de l'accumulateur 8 au moyen
de la batterie équipant le véhicule.

20 Ainsi, le cendrier nomade conforme à l'invention peut
également servir de torche électrique, ce qui est
particulièrement utile sur un véhicule automobile. De plus,
grâce à la recharge permanente de l'accumulateur 8, on est
toujours assuré du bon fonctionnement de la torche.

25 On notera par ailleurs que grâce au poids procuré par
l'accumulateur 8 disposé à la partie inférieure du corps
cylindrique 1, le cendrier selon l'invention conserve une très
bonne stabilité lorsqu'il est utilisé en nomade.

30 Dans l'exemple de réalisation décrit ici, le réflecteur 6
est disposé à l'extrémité inférieure du corps cylindrique 1,
mais il va de soi qu'il pourrait également être disposé sur sa
paroi latérale. Ainsi, le cendrier pourrait continuer à éclairer
tout en étant posé afin de servir de cendrier.

Il va de soi en outre que l'on pourrait prévoir plusieurs accumulateurs tels que 8 connectés en série et/ou en parallèle, afin d'augmenter l'autonomie de la torche électrique.

5 Dans la variante de réalisation représentée sur les figures 3 et 4, le cendrier conforme à l'invention est équipé d'un allume-cigares 12 disposé dans une cavité cylindrique 13 aménagée sur le côté du corps 1.

10 Lorsque le cendrier est en place dans son logement 5 sur le véhicule, l'allume-cigares assure sa fonction normale et permet également de connecter d'autres appareils électriques, puisqu'il est alors relié à la batterie du véhicule par l'intermédiaire des plots de connexion 10.

15 En revanche, lorsque le cendrier est utilisé en nomade, l'allume-cigares 12 fait office d'interrupteur et commande alors le fonctionnement de la lampe 7. Toutefois, on pourrait également prévoir un interrupteur distinct, comme dans le mode de réalisation précédent, ce qui permettrait, le cas échéant, d'alimenter d'autres appareils électriques en nomade, dans la mesure où la capacité de l'accumulateur 8 le permet.

REVENDEICATIONS

1. Cendrier nomade, notamment pour véhicule automobile, comprenant une cavité (2) fermée par un couvercle (3), destinée à recevoir des cendres et autres déchets, caractérisé en ce
5 qu'il comprend en outre un accumulateur électrique (8) relié à au moins un accessoire électrique (6, 2) par un circuit électrique muni d'un interrupteur (9).

2. Cendrier nomade selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il a un corps (1) de forme générale cylindrique à axe
10 vertical, avec la cavité (2) aménagée à l'extrémité supérieure et l'accumulateur (8) disposé à l'autre extrémité.

3. Cendrier nomade selon la revendication 2, caractérisé en ce que le circuit électrique comporte deux plots de connexion (10) susceptibles d'être reliés à une source d'alimentation (11)
15 lorsque le cendrier est dans son logement (5) sur le véhicule automobile.

4. Cendrier nomade selon la revendication 2 ou 3, caractérisé en ce que l'accessoire électrique est constitué par un dispositif d'éclairage comportant une lampe (7) et un
20 réflecteur (6).

5. Cendrier nomade selon la revendication 4, caractérisé en ce que le réflecteur (6) est situé à l'extrémité inférieure du corps cylindrique (1).

6. Cendrier nomade selon la revendication 4, caractérisé
25 en ce que le réflecteur (6) est situé dans la paroi latérale du corps cylindrique (1).

7. Cendrier nomade selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce qu'il est pourvu d'un allume-cigares (12) relié au circuit électrique.

1/2

FIG.2

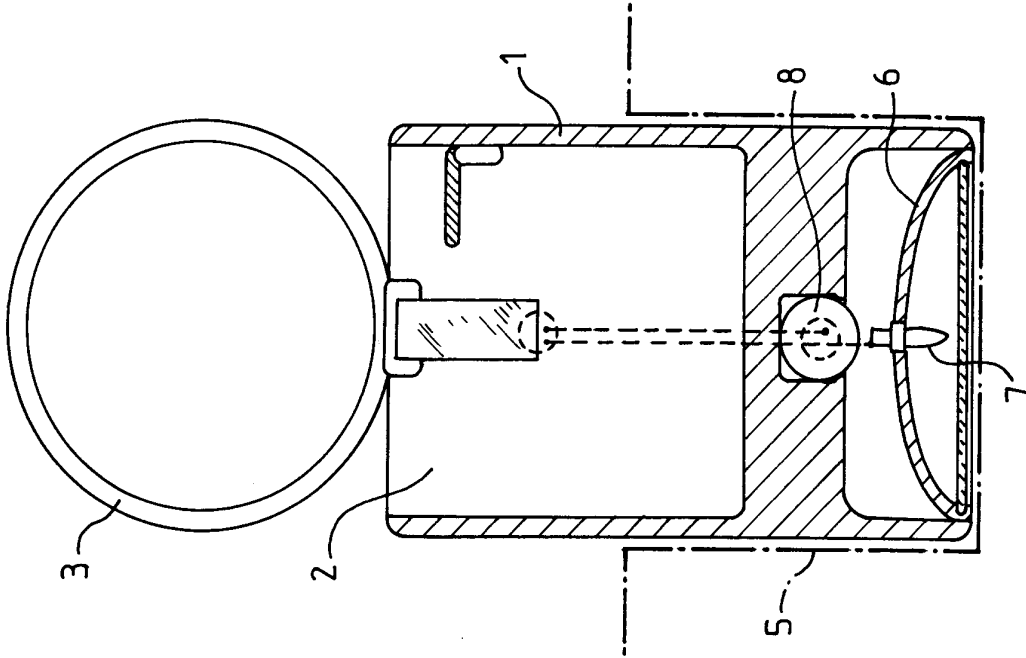
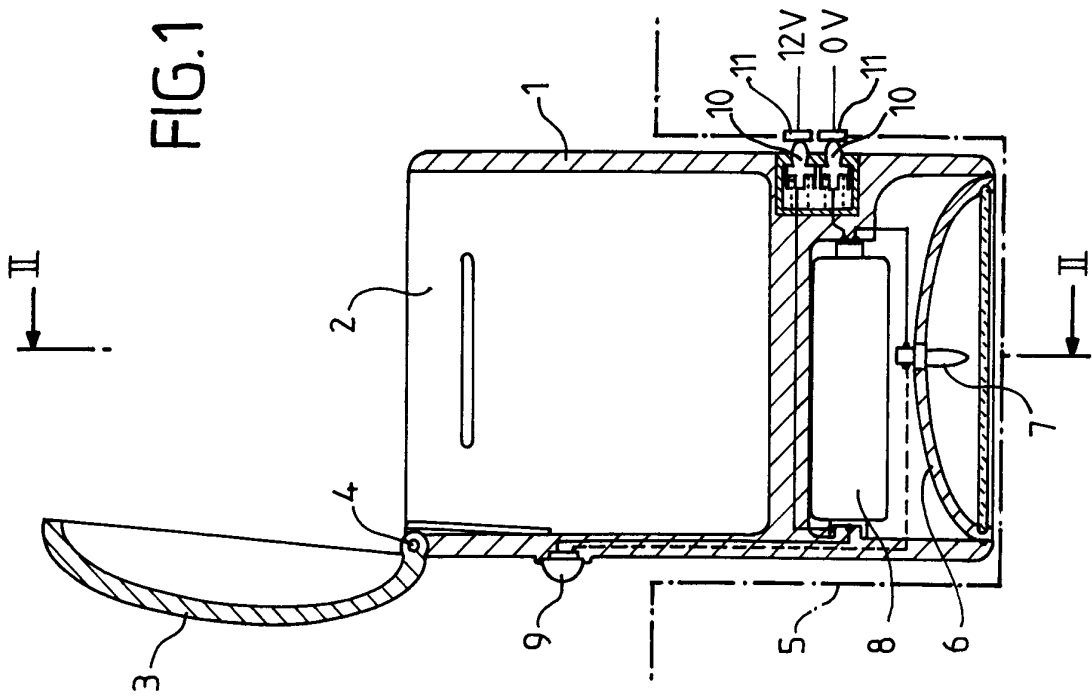
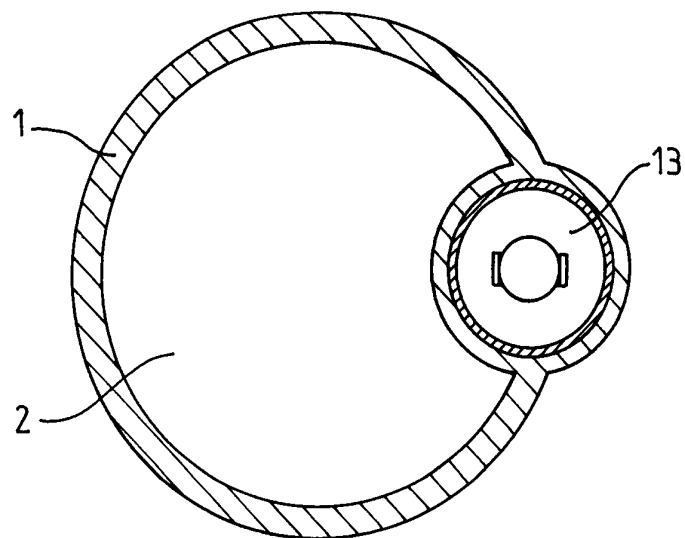
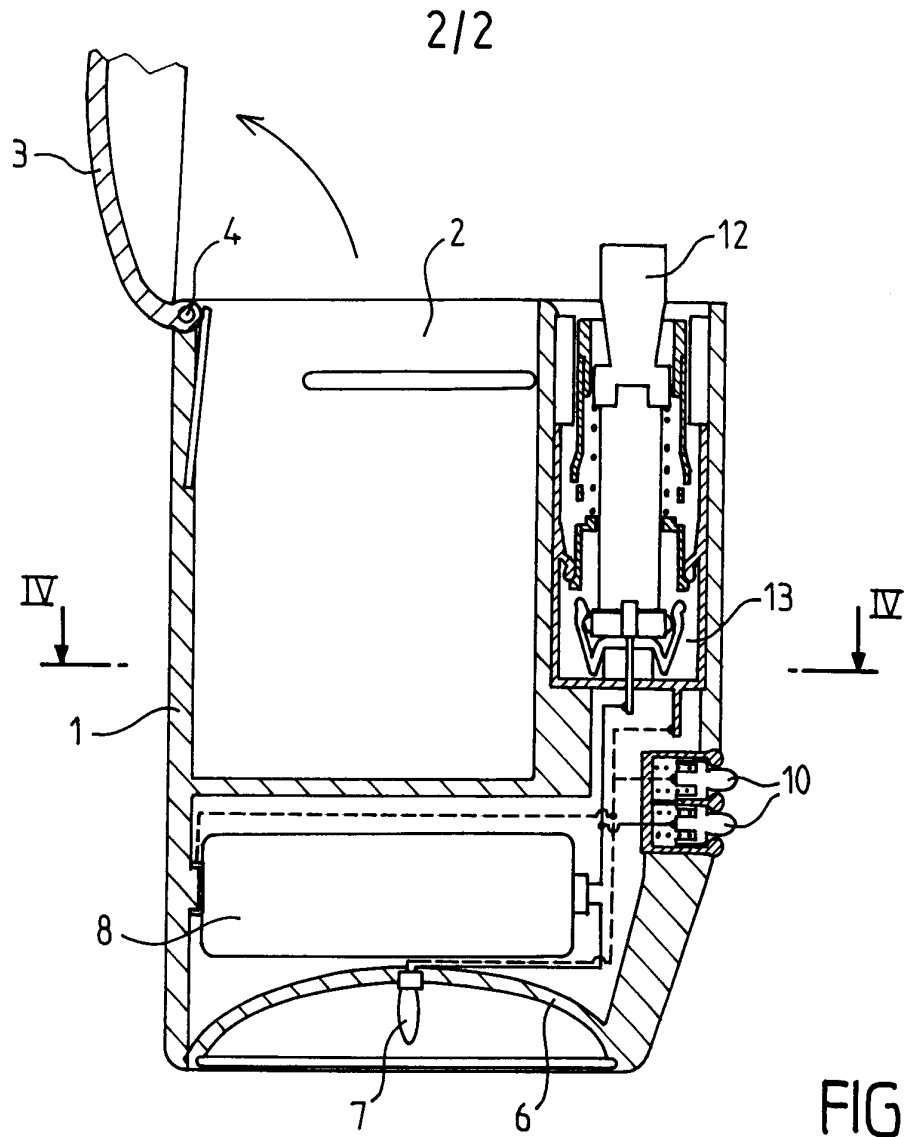


FIG.1







**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**
établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 660590
FR 0501096

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	DE 43 43 579 A1 (MÜLLER, THOMAS) 22 juin 1995 (1995-06-22) * abrégé * * colonne 2, ligne 25 - ligne 28 * * colonne 3, ligne 15 - ligne 24 * * colonne 4, ligne 3 - ligne 17 *	1,2	B60N3/08 B60N3/14 A24F19/10
A	* colonne 4, ligne 32 - ligne 52; figure 1 *	3-7	
A	----- GB 818 525 A (JOHN HENRY MARRIOTT) 19 août 1959 (1959-08-19) * le document en entier *	1-6	
A	----- W0 2004/012960 A (DAIMLERCHRYSLER AG) 12 février 2004 (2004-02-12) * abrégé * * page 1, ligne 21 - page 2, ligne 2; figures 1,2 *	1,2	
A	----- DE 34 42 106 A1 (RYBISAR, EUGEN, ING. (GRAD.)) 22 mai 1986 (1986-05-22) * abrégé * * page 5, ligne 19 - page 6, ligne 19; figure 2 *	1,2,7	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (Int.CL.7) B60N A24F
		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
		13 octobre 2005	Cuny, J-M
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0501096 FA 660590**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 13-10-2005

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 4343579	A1	22-06-1995	AUCUN	

GB 818525	A	19-08-1959	AUCUN	

WO 2004012960	A	12-02-2004	CN 1671575 A	21-09-2005
			DE 10235156 A1	12-02-2004
			EP 1525115 A1	27-04-2005

DE 3442106	A1	22-05-1986	AUCUN	
